ANCOVART

Association Nationale des guides conférenciers des Villes et Pays d'Art et d'Histoire

" ANCOVART SOUFFLE SES 40 BOUGIES ! "

1985 - 2025

L'Association nationale des guides-conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire fête cette année ses 40 ans d'existence et d'engagement au service du patrimoine.

UNE ASSOCIATION

Fondée en 1985 à la suite de la création par le Ministère de la Culture du label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » (VPAH), l'association ANCOVART réunit, à l'origine, les guides-conférenciers des villes et pays labélisés pour s'ouvrir désormais à tous les guides nationaux souhaitant s'investir et rencontrer les collègues de la France entière. Les adhérents de l'association participent à la promotion et à l'attractivité des quelques 215 Villes et Pays d'art et d'histoire sur tout le territoire national.

Objectifs majeurs de l'association
Les activités principales d'ANCOVART s'articulent autour des objectifs d'échanges et de formation.

Mais aussi :
Accompagnement des guides-conférenciers.
Forte implication pour peser dans l'évolution des métiers de guidage et conférences.
Défense et la promotion des guides-conférenciers : l'association représente les guides et participe à la négociation auprès des instances (ministère), des organismes et entreprises du tourisme et de la culture. Elle se charge aussi des actions communes avec les partenaires organismes de guides-conférenciers, d'animateurs de l'architecture et du patrimoine, des sites culturels.

Et encore :
Défense de la profession face à la précarisation du métier et à la concurrence des diverses formes de visites en partenariat avec les autres associations et syndicats
Penser les nouvelles formes de guidage et mettre en place des formations virtuelles.

Des délégués régionaux assurent le relais entre le conseil d'administration et les adhérents. Ils organisent des journées de rencontre et de formation au niveau régional.

Les journées nationales de rencontre et de formation sont un moment fort de la vie de notre association, tenant lieu à la fois de congrès et de journées de formation, moment où les guides de la France entière se retrouvent.
S'y tient aussi l'Assemblée Générale, des temps d'échanges professionnels, formations par la découverte de patrimoines spécifiques d'une nouvelle région chaque année.

Le rendez-vous de janvier 2026 est exceptionnel car l'association fête ses 40 ans d'existence et d'engagement au service du patrimoine.

UN METIER

Guider c'est un métier !
Le métier de guide-conférencier s'exerce en deux temps.
Le premier, jamais terminé, consiste en la préparation de la visite : étude, recherche, en bibliothèque, archives municipales, départementales, en collaboration avec les archéologues, historiens ou autres spécialistes. Le guide-conférencier acquiert des connaissances solides du ou des territoires sur lesquels il exerce, sur les thématiques de l'histoire locale ou nationale, d'histoire de l'art, d'architecture, d'archéologie et maints autres sujets. Cette préparation indispensable de la visite, invisible pour le public, est importante en termes de temps de travail.
Le second temps, le plus connu, est celui de la médiation. Le guide-conférencier assure des visites commentées (conférences, animations pédagogiques) en français ou dans une langue étrangère, dans un espace ouvert ou fermé. C'est un médiateur culturel qui conduit des visites, des conférences dans les territoires et les lieux patrimoniaux, dans une démarche de valorisation du patrimoine.
C'est un métier qui implique donc de grandes connaissances du territoire (histoire politique, sociale, culturelle, artistique, touristique), mais également des connaissances spécifiques telles que la maîtrise des techniques de communication. Il dispose de qualités relationnelles et a le sens de la pédagogie.

En France, le guide-conférencier peut exercer son activité en qualité de travailleur indépendant ou de salarié (CDI, CDD, saisonnier, indépendant ou auto-entrepreneur) appartenant à diverses structures (offices de tourisme, musées ou monuments, agences de voyages). Son activité peut varier selon le type de public (individuel, en groupe, scolaire, seniors, personnes en situation de handicap).

Cadre légal
En France, la profession de guide-conférencier est réglementée par l'article L. 221-1 du code du tourisme qui fait obligation pour la visite commentée dans les musées et monuments historiques, dans le cadre d'une prestation commercialisée par un opérateur de voyages et de séjours, d'avoir recours à des personnes qualifiées, détentrices de la carte professionnelle de guide-conférencier.

ANCOVART 40

PROGRAMME du 40ème ANNIVERSAIRE

A l'occasion de son 40e anniversaire, les adhérents d'ANCOVART, venus de toute la France, se réuniront à Paris les 29, 30 et 31 janvier 2026 pour trois jours d'échanges, de découvertes et de célébration. Le 40e anniversaire sera l'occasion de réfléchir ensemble à l'avenir de la profession et à la place du guide-conférencier dans la médiation culturelle de demain.

Programme des journées

Jeudi 29 janvier
Ouverture officielle et assemblée générale.

Vendredi 30 janvier
Matin : Visites guidées en groupes dans différents quartiers de Paris.

Après-midi : table ronde en salle René Monory, au Palais du Luxembourg : elle constituera l'occasion d'une réflexion commune, avec élus, partenaires et experts, sur l'avenir et les défis que doit relever la profession de guide-conférencier dans l'animation et la valorisation des patrimoines.

Samedi 31 janvier
Visites guidées.

ANCOVART 40